



Mercredi 26 mai 2021 à 18h00

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 3 – 2021

° ° 0 ° °

**Affiché le 02 JUIN 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations : 3

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PITORRE, PONS et ROOU,

**A donné pouvoir :**

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Mme SANEGRE à Mme BELMAS

**Absentes excusées :** Mmes DARBAS et THIOUX

**Secrétaire de séance :** Louis DARDIER



**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.**

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2021 3 1	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2021</b>	Louis MARETTE
2021 3 2	<b>VOLET URBANISME : LOTISSEMENT COMMUNAL « CHANTE ALOUETTE » :</b> Cession des lots	Louis MARETTE
2021 3 3	<b>VOLET FINANCIER : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :</b> limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation	Géraldine PONS
2021 3 4	<b>VOLET FINANCIER : Décision modificative n°2 :</b> actualisation des crédits et reversement de droits de places	Géraldine PONS
2021 3 5	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES :</b> Adhésion au service Santé Sécurité au Travail	Corinne SGOBBO
2021 3 6	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ :</b> Validation du projet de « Pacte de Gouvernance »	Louis MARETTE
2021 3 7	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Petites Villes de Demain :</b> Mutualisation descendante du poste de Chef de Projet	Louis MARETTE
2021 3 8	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Programme de grosses réparations de voirie 2021 :</b> Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP	Louis MARETTE
2021 3 9	<b>VOLET AFFAIRES SCOLAIRES : Convention Territoriale Globale (CTG) :</b> Contrat d'engagement entre la CAF de l'Ariège, la CCPAP et la commune	Michel LABEUR
2021 3 10	<b>PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : Rappel à l'ordre :</b> Convention entre le Tribunal Judiciaire et la Commune	Robert COTTAVE-CLAUDET
2021 3 11	<b>VOLET CULTUREL : Musée de l'Hôtel d'Ardouin :</b> convention de mise en œuvre d'un programme événementiel pour l'année 2021	Jeanne DESAINT
2021 3 12	<b>DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :</b> Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **M.DARDIER Louis, Conseiller Municipal**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

**N°2021 3 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2021**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès verbal de la séance du 9 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.***

**N°2021 3 2 : VOLET URBANISME :  
LOTISSEMENT COMMUNAL « CHANTE ALOUETTE » : Cession des lots**

**Vu** la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m<sup>2</sup> à **62.10 € le m<sup>2</sup>** dont 9.10 € le m<sup>2</sup> de TVA sur marge soit 53 € HT/m<sup>2</sup> pour le lotissement Chante Alouette. L'assemblée, **à l'unanimité** s'est prononcée favorablement sur la cession du dernier lot disponible, le lot N° 6.

**N°2021 3 3 : VOLET FINANCIER : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :  
limitation de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Par délibération N°2021 2 17 du 9 avril dernier l'assemblée, **à l'unanimité**, avait réaffirmé la position prise le 24/06/1992 de supprimer l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des constructions neuves. L'assemblée est venue préciser à l'unanimité son taux à 90%.

**N°2021 3 4 : VOLET FINANCIER : Décision modificative N°2 :  
Actualisation des crédits et reversement de droits de places**

En préalable, Louis Marette a souhaité évoquer les raisons de la fermeture au public de la salle Fébus, et préciser les conditions difficiles dans lesquelles se déroulent actuellement des travaux urgents de consolidation de la charpente de la Salle Fébus ; Ces travaux, d'un montant de 86 072.47 € TTC, non prévisibles lors de l'élaboration du Budget primitif justifient la modification des crédits budgétaires.

Monsieur le Maire a profité de l'occasion pour saluer la réactivité des entreprises locales et leur technicité. Les travaux devraient s'achever très prochainement, permettant la réouverture au public de cette salle.

Géraldine Pons a ainsi proposé à l'assemblée l'ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement de 66 953 €, financés majoritairement par l'obtention de subventions d'investissement non allouées au moment du vote du BP.

La section de fonctionnement se voit augmenter de crédits nécessaires au remboursement de droits de place au Comité des foires et marchés (449€) et d'attributions de 2 subventions nouvelles (355 €).

***Approuvé à l'unanimité.***

**N°2021 3 5 : VOLET RESSOURCES HUMAINES :  
Adhésion au service Santé Sécurité au Travail**

**L'assemblée, à l'unanimité, a autorisé** la signature d'une nouvelle convention d'adhésion au service Santé Sécurité au Travail, porté par le Centre de Gestion de l'Ariège. ce service assure le suivi médical des agents de la commune de Mazères.

**N°2021 3 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ :  
Validation du projet de « Pacte de Gouvernance »**

Les trois premières années d'action de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) ont permis de parachever le processus de fusion. Il est désormais temps de concrétiser formellement les perspectives esquissées d'un projet de territoire communautaire et de le consolider d'un cadre réglementaire essentiel au fonctionnement même de l'intercommunalité.

Le Pacte de Gouvernance présente les instances constitutives de la CCPAP, structure son organisation et son fonctionnement. A travers ce pacte, la CCPAP et l'ensemble de ses communes membres, s'engagent à définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantit la transparence, la représentativité de chaque commune et veille à la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

***Approuvé à l'unanimité.***

**N°2021 3 7 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Petites Villes de Demain :  
Mutualisation descendante du poste de Chef de projet**

La commune de Mazères a autorisé par délibération n°2021 1 19 du 10 mars 2021 la signature d'une convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain, ce qui ouvre la possibilité du recrutement **d'un chef de projet**, dont les missions sont d'assurer le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local.

Le recrutement et le portage administratif du chef de projet sont assurés par l'intercommunalité, la CCPAP, qui en accord avec les Communes de Mazères et de Saverdun, mutualisera cet agent. Une convention de mutualisation actera cette organisation.

Le portage financier par l'Etat pourrait avoisiner les 75% ; le reliquat à charges des communes de Mazères et de Saverdun et de la CCPAP.

***Les termes de cette mutualisation descendante ont été acceptés l'unanimité.***

**N°2021 3 8 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Programme de grosses réparations de voirie  
2021 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et la CCPAP**

La Communauté de communes a la possibilité d'effectuer, dans le cadre de l'exercice de sa compétence voirie, des opérations sous mandat pour le compte des communes membres.

Dans ce cadre la Commune de Mazères a sollicité la CCPAP pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux réalisés sur les voiries communales, ne figurant pas parmi les voiries déclarées d'intérêt communautaire ;

Ceux-ci concernent pour le programme communal 2021 :

- La rue Jean Moulin
- La rue Castellane
- La rue de la paix
- La rue du château d'eau

**Pour un coût total H.T. de 68 523.85 €.**

A titre d'information un programme des voiries intercommunales sera également réalisé en 2021 à charge de la CCPAP pour un montant HT de **77 232 €** : route de Gibel ; Chemin de Claverie ; Chemin du Sarrat ; Traverse de la Briqueterie ; Route de la Prade (en partie) ; Vieille route de Calmont (partie) ; Chemin de la milhague ; Chemin de Pasque ; Chemin de la Bourdette de Cers.

C'est donc un total de près de 150 000 € H.T. affecté à l'entretien des voiries de la commune en 2021.

**N°2021 3 9 : VOLET AFFAIRES SCOLAIRES : Convention Territoriale Globale (CTG) :  
Contrat d'engagement entre la CAF de l'Ariège, la CCPAP et la commune**

Michel Labeur a rappelé que la commune de Mazères bénéficiait, pour ses structures extra scolaires, depuis de nombreuses années, d'un partenariat financier avec la Caisse d'allocations familiales de l'Ariège ; le dernier Contrat Enfance Jeunesse, qui bénéficiait aux ALSH périscolaires de moins de 6 ans (18 110.58 € par an) devant être renouvelé avant le 31/12/2021.

Les conditions de son renouvellement s'inscrivent désormais à l'échelle de l'intercommunalité et dans le cadre de la démarche de Convention Territoriale Globale, présentée à la Commune de Mazères le 15 avril dernier pour une durée de 5 ans ;

***La démarche de co construction et de signature de la CTG a été approuvée à l'unanimité.***

**N°2021 3 10 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : Rappel à l'ordre :**

Convention entre le Tribunal Judiciaire et la Commune

Robert COTTAVE-CLAUDET a précisé que l'article 11 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a inséré dans le code général des collectivités territoriales, une disposition permettant au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques dans la commune.

Ce rappel à l'ordre, objet d'une convention, s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

L'assemblée, **à l'unanimité**, a autorisé le Maire a signé celle-ci le 31 mai prochain avec Monsieur le Procureur de la République.

**N°2021 3 11 : VOLET CULTUREL : Musée de l'Hôtel d'Ardouin : convention de mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2021**

Jeanne DESAINT a rappelé le partenariat qui unit la Commune et le Conseil départemental de l'Ariège dans la promotion et l'animation du musée de l'Hôtel d'Ardouin.

Afin de dynamiser la fréquentation du site, le programme évènementiel 2021 proposé, a été retenu **à l'unanimité**.

**N°2021 3 12 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La location d'appartements communaux (entrée/départ)
- Les demandes de subvention pour :
  - la rénovation fonctionnelle énergétique et mise en accessibilité PMR de la Mairie 2<sup>ème</sup> tranche.
  - Les acquisitions d'un élévateur vertical à l'EEVH et d'une tribune démontable
  - Les acquisitions d'équipements complémentaires pour le DDO
- L'attribution du marché de travaux pour la création de garages municipaux
- L'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre pour la rénovation fonctionnelle de la Mairie et pour les travaux de re végétalisation de l'Hers au lieu-dit Lavoir.
- La signature d'avenants aux marchés de travaux de rénovation d'un bâtiment municipal, d'aménagement des lotissements, de rénovation des vestiaires des complexes sportifs
- La délivrance de concessions funéraires au cimetière communal,
- la signature d'un bail commercial avec la banque populaire du Sud situé avenue Maréchal Foch

~~~~~

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.***